REUNION DU SIRP DU 22 JUIN 2015

Ecole La Lebade

L'an deux mille quinze, le 22 Juin à 18 heures, les membres du conseil syndical du SIRP Le Temple-Saumos, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur PALLIN Jean-Luc.

Présents : Mrs BIESSE Jean-Pierre, PREVOT Bruno, Mmes DELUGIN Delphine, GUERINET Sèverine, MOUTIC Claudette, Mr CORNE Philippe, (suppléant)

Absente excusée: Madame CONSTANTIN Anne

Le procès-verbal de la séance du 18 Mars 2015 est adopté à l'unanimité sans observation.

RAPPORT CONSEIL D'ECOLE DU 16 JUIN 2015

Monsieur le Président donne le compte-rendu de la réunion du conseil d'école du 16 Juin 2015 :

- bilan de l'année scolaire 2014-2015 (suivi des élèves, projets théâtre en CM1-CM2, sorties scolaires, récapitulatif des comptes de la coopérative, USEP, éTAPes, festivités),
- prévisions pour l'année scolaire 2015-2016 (effectifs : 116 élèves, répartition par classe, équipe enseignante, personnel)
- calendrier scolaire 2015-2016,
- activités péri-éducatives à la rentrée 2015 (éTAPes : Monsieur PALLIN indique qu'à ce jour aucune décision n'a été prise au niveau de la CDC sur la nouvelle organisation, APS : Monsieur MINDE indique qu'à ce jour le responsable des éTAPes et de l'APS n'est pas nommé, USEP)
- matériel, mobilier, travaux, projets 2015-2016 : achat de matériel informatique supplémentaire, réparation de chaises, terrain en herbe praticable pour les activités sportives au-delà du parking, sautoir en longueur, piste d'éducation routière peinte au sol dans la cour de récréation, utilisation de la salle des fêtes le vendredi de 13 heures 30 à 14 heures 30, cours de natation).

PERSONNEL

Monsieur PALLIN donne le compte-rendu de la réunion du personnel qui s'est tenue le 19 Juin 2015. Madame GONCALVES Rosa sera remplacée par le personnel déjà en poste (SERRES Sylvie, ESTIVAL Françoise, LAUBERNI Amandine). Madame BOMPAIN reprend ses

fonctions en qualité d'adjoint technique à la rentrée scolaire. Une diminution sera réalisée sur la masse salariale.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Monsieur PALLIN donne lecture du courrier adressé par Monsieur et Madame DUBOIS Dominique qui souhaiteraient que leur fille soit prise en charge le matin chez sa grand-mère au Grand Bos et soit ramenée le soir au bourg de Saumos. Le conseil syndical émet un avis favorable.

PRIX DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE

Le conseil syndical, après discussion, à l'unanimité, décide de fixer le prix du repas pris au restaurant scolaire à compter du 1er Septembre 2015 :

- Repas enfant 2,60 euros

- Repas adulte 3,20 euros

Repas intervenants extérieurs 3,20 euros

- Repas personnel SIRP Gratuit

Une note de service sera affichée dans la salle des enseignants.

ACHAT D'UN ETHYLOTEST POUR LE BUS SCOLAIRE

Monsieur le Président informe le conseil syndical que la règlementation impose que tous les véhicules de transport en commun soient équipés d'un éthylotest. En conséquence, il y a lieu d'en installer un sur le bus jaune. Le conseil syndical émet un avis favorable au devis d'un montant de 1 620,00 euros.

ALARME INTRUSION

Le conseil syndical émet un avis favorable au devis établi par Kheop Sécurité pour l'installation d'une alarme avec module de transmission vocale pour un montant de 710,00 euros HT soit 852,00 euros TTC.

DELIBERATION MODIFICATIVE – EXERCICE 2015

Monsieur le Président propose au conseil syndical de prendre la délibération modificative suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 65 Charges à caractère général

Compte 658 Charges diverses de gestion courante - 3 800,00 euros

Chapitre 014 Atténuation de produits

Compte 7489 Reversement fonds d'amorçage + 3 800,00 euros

Le conseil syndical émet un avis favorable.

GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE POUR L'ALIMENTATION D'EQUIPEMENTS NECESSITANT UNE PUISSANCE SUPERIEURE A 36 KVA

Le conseil syndical,

Vu la loi du 7 Décembre 2010 sur la « Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité », dite loi NOME reprise dans le Code de l'Energie,

Vu l'article L.337-9 du Code de l'Energie, qui indique que les clients ne pourront plus bénéficier des Tarifs Règlementés de Vente de l'électricité pour leurs sites souscrivant une puissance supérieure à 36 Kva, à compter du 1^{er} Janvier 2016,

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant que le conseil syndical du SIEM a décidé par délibération référencée Dél1804032015, de constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité en vue de l'alimentation d'équipements nécessitant une puissance supérieure à 36 KVA, dans le cadre de l'arrêt des Tarifs Règlementés de Vente,

Considérant que la mission du SIEM consiste à assurer la consultation et sa publicité, l'animation de la commission d'appel d'offres spécialement constituée, chaque membre du groupement signant et exécutant le marché pour ce qui le concerne,

Après en avoir délibéré,

- décide d'adhérer au groupement de commandes porté par le SIEM,

- désigne Monsieur BIESSE Jean-Pierre pour représenter la collectivité au sein de la CAO visé dans la convention de constitution du groupement de commandes « Achat d'électricité pour l'alimentation d'équipements nécessitant une puissance égale ou supérieure à 36 KVA »,
- autorise le Président à signer et exécuter la convention et signer tous les documents afférents à cette affaire pour ce qui le concerne.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur PALLIN donne lecture du courrier adressé par les élèves de la classe de Madame AIMIER Vanessa suite à leur visite de la mairie.

Monsieur PALLIN informe le conseil syndical qu'un groupement de commandes a été lancé par la Communauté de Communes « Médullienne » pour l'achat de matériel informatique.